



Directeur de la publication
Philippe MIQUEL
CPPAP : 0609 S 06978
Prix : 1 €

Imprimé par :
SNUipp40
97 place de la caserne Bosquet
40000 MONT DE MARSAN
☎ 05 58 933 933
email : snu40@snuipp.fr
site Internet : <http://40.snuipp.fr/40>

Sommaire

Editorial	p 1
Paritarisme : compte-rendu CTPD du 26 juin	p 2
Paritarisme : compte-rendu CAPD du 26 juin	p 3 et 7
Maternelle : rester mobilisés	p 3
IUFM : Formation, concertation indispensable	p 4
AVS-EVS : Quel gâchis !	p 5
Action syndicale : rencontrer le SNUipp	p 5
ASH : RASED, Où en est-on ?	p 6 et 7
Chronique d'une T1	p 8
Solidarité : "un cahier, un crayon"	p 8
Calendrier scolaire : <i>cahier central</i>	
Se syndiquer : <i>cahier central</i>	

Dispensé de timbrage

Mont de Marsan CDIS

Ouvertures 40

P

PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

Déposé le 28 août 2009

SNUIPP des Landes

Bimestriel

n° 102
août 2009

EDITO : Ouvrir le chemin de l'école.

Philippe Miquel, Secrétaire départemental

Reprendre le chemin de l'école en ce début septembre, c'est pour les élèves, leurs parents, les enseignants retrouver ce moment magique et chaque année réinventé où l'émotion, l'appréhension, le doute le disputent à l'excitation, à l'espoir, à l'envie.

L'importance affective et sociale de ce rendez-vous traduit bien l'attachement de tout un pays pour une école publique souvent décriée mais en laquelle on continue à placer sa confiance et ses attentes pour la construction de la société de demain.

Malgré sa connaissance indéniable du système, le précédent ministre a pourtant la plupart du temps cherché à saper les bases de l'édifice, soulignant les faiblesses plutôt que les réussites, critiquant les personnels, relayant des positions simplistes et caricaturales et jouant de l'opinion publique et des parents contre les enseignants.

Gageons que son successeur, porte-parole du gouvernement, frère d'un chanteur connu et ancien cadre d'une multinationale de produits de beauté pourra difficilement faire pire.

Car l'école n'a pas besoin de beaux discours, de musiquette jolie ou de cosmétique mais bien qu'on lui donne enfin les moyens de ses légitimes ambitions!



Formation initiale et continue, temps pour la recherche pédagogique, le travail en équipe, amélioration des carrières des enseignants, défense et développement de l'école maternelle, de l'aide aux élèves en difficulté...

Ces nombreux dossiers sont au cœur de notre activité professionnelle et doivent être traités en toute urgence.

C'est bien le projet du SNUipp, premier syndicat des écoles, qui compte sur vous pour les porter avec encore plus de force et de représentativité.

Le bureau du SNUipp 40 ainsi que les élus du personnel se tiennent dès à présent disponibles pour vous aider et vous informer et vous souhaitent tout l'enthousiasme et toute l'énergie nécessaires pour cette rentrée.

Notre société dans 20 ans, c'est lui.

DONNONS à l'éCOLE LES MOYENS DE SES AMBITIONS !

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
www.snuipp.fr

SUR L'AGENDA :

7 septembre au 27 septembre

inscription au plan de formation continue
<https://gaia.orion.education.fr/ga40>

2 septembre :

CTPD et CAPD : mesures d'ajustement de rentrée

11 septembre :

conseil syndical du SNUipp

Les élus du SNUipp informent et rendent compte

BILAN DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE EN 2008/2009

Enfants du voyage

L'inspecteur chargé de ce dossier, M. Lajus dresse un état des lieux des actions et du dispositif mis en place cette année. Les besoins dans le département sont croissants et nécessitent un accompagnement plus important. Outre les enfants du voyage, des enfants non francophones arrivent dans les Landes principalement sur le secteur de Dax. Le nombre d'enfants du voyage accueillis est en augmentation dans les écoles (427 élèves), l'intégration est plus difficile dans le second degré (57 élèves). Le SNUipp intervient pour déplorer que les moyens n'accompagnent pas la politique éducative dans ce secteur à hauteur des besoins. Le poste "créé" à St Paul lès Dax n'est qu'un redéploiement puisqu'on supprime un poste à St Pierre du Mont alors que les besoins sur l'agglomération montoise persistent. De surcroît, on met fin à une mission sur le collège Victor Duruy qui réussissait à scolariser de façon durable une quinzaine d'enfants du voyage.

Accompagnement éducatif

64 écoles landaises situées en RRS (réseaux de réussite scolaire) sont concernées, l'extension à l'ensemble des écoles prévue l'an prochain a été abandonnée par le ministère. 70 enseignants interviennent sur l'ensemble de l'année pour 938 élèves soit seulement un tiers des effectifs concernés, majoritairement pour de l'aide au travail scolaire. Pour le SNUipp, ce dispositif coûteux en temps et en argent (financé par des heures sup-

plémentaires) n'a qu'une efficacité marginale. Stages de remise à niveau Toujours un fonctionnement à minima pour ces stages qui ne mobilisent qu'environ 200 élèves et 40 enseignants. On est loin du battage médiatique organisé par Darcos à la création du dispositif. Celui-ci ne rencontre aucun succès, ni au niveau des enseignants qui ne veulent pas d'heures supplémentaires, ni au niveau des parents. Pour le SNUipp cet échec montre que la nation est attaché à un fonctionnement de l'école égalitaire qui s'attache à la réussite de tous à l'intérieur des horaires officiels d'enseignement.

Programmes personnalisés de réussite scolaire

On enregistre une baisse spectaculaire du nombre de PPRE cette année. Pour l'IA, celle-ci est due à la mise en place de l'aide personnalisée. Il convient de relancer le dispositif si nécessaire.

Aide personnalisée

Une enquête qualitative a été adressée aux écoles mais n'a pas encore été dépouillée. Les premiers retours montrent pour l'IA l'intérêt d'organiser des séquences en groupes restreints. Le SNUipp répond qu'il n'y a pas besoin d'enquête pour démontrer ce qui constitue pour nous une évidence et qui sous-tend notre demande de plus de maîtres que de classes. Nous nous élevons à nouveau contre la réduction du temps d'enseignement pour tous et soulignons les difficultés pour les équipes d'école de concentrer le fonctionnement sur 4 jours et la surcharge des emplois du temps. Le besoin de temps supplémentaire pour la concertation est manifeste. L'IA déclare prendre en compte nos remarques pour la prochaine année scolaire. Pour l'instant, aucun conseil d'école landais n'a effectué de demande pour passer à 4 jours et demi.

Réseaux de réussite scolaire

Des instances départementales ont été mises en place pour coordonner les actions éducatives dans les RRS : un comité départemental de l'éducation prioritaire et un comité exécutif. Une assemblée générale dressera un bilan annuel. Parmi les personnels, 7 secrétaires de RRS siègeront dans ces instances et bénéficieront d'un quart de décharge.

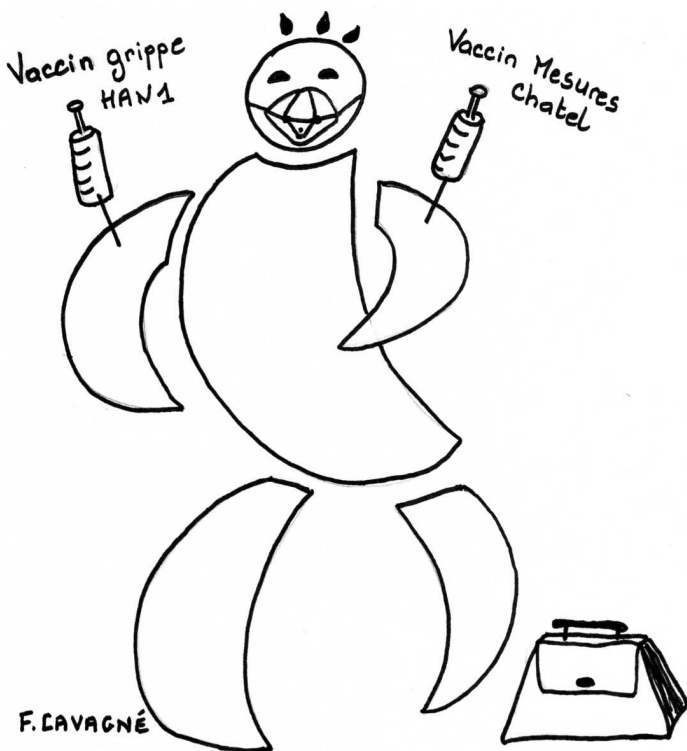
ASH

L'inspecteur chargé de l'ASH dresse un état des lieux des secteurs de l'intégration scolaire et de l'adaptation. Près de 1200 élèves en situation de handicap sont intégrés dans les établissements scolaires landais dont 845 en établissements ordinaires. Ces chiffres traduisent une politique volontariste de l'administration départementale pour favoriser la scolarisation en milieu ordinaire. Le SNUipp partage cette volonté mais demande que les moyens permettant de poursuivre cette politique soient au rendez-vous. Il faut recruter des auxiliaires de vie scolaire supplémentaires dès l'an prochain (au moins une trentaine). Le "personnage clé" de l'intégration : l'enseignant référent doit avoir les moyens de

travailler correctement dans notre département aux contraintes géographiques et rurales importantes. Le SNUipp réitère sa demande de création d'un enseignant référent supplémentaires pour soulager les secteurs surchargés de Landes Sud et de Mimizan. En réponse, l'inspectrice d'académie déclare avoir demandé un recrutement supplémentaire d'AVS au rectorat. Elle ne peut "pour des raisons d'affichage" créer un poste d'enseignant référent dès l'an prochain mais l'envisage pour la rentrée suivante. Concernant l'adaptation, l'IEN reconnaît que l'année a été difficile, il fait part de sa volonté de procéder à une évaluation de l'action des RASED. Après la suppression de 5 postes et le découragement de nombreux collègues (16 postes vacants au mouvement), le SNUipp considère que cette évaluation est bien tardive. Elle risque d'aboutir au constat que des RASED dépouillés ne peuvent assurer correctement leur mission. L'IA se veut à nouveau rassurante et déclare que les personnels ne doivent pas être effrayés par une culture du résultat (!!) qui doit faire la preuve de la qualité de leur action.

AJUSTEMENTS DE CARTE SCOLAIRE

Suite au dernier CTPD, l'inspectrice d'académie dispose d'un reliquat de 5.25 postes pour procéder à d'éventuelles ouvertures. Elle présente un projet prévoyant 10 ouvertures et 5 fermetures (le poste enfants du voyage de St Pierre se transformant en un poste enfants nouvellement arrivés en France à St Paul lès Dax). Pour le SNUipp, il n'est pas acceptable de procéder à des fermetures fin juin ce qui aboutit à des mesures de carte scolaire tardives pour les personnels et désorganise les équipes d'école qui préparent la rentrée. C'est pourtant le cas à St Paul lès Dax Barrouillet qui subit une baisse d'effectifs toute temporaire. Ceux-ci seront recomptés à la rentrée pour une réouverture éventuelle. De nombreuses écoles dépassant la moyenne de 25 en élémentaire ou en primaires sont classées à surveiller. Leur situation sera examinée à nouveau lors du CTPD de rentrée. Mais une ouverture dans ces écoles ne pourra s'effectuer qu'aux dépens de fermetures dans d'autres car l'IA n'a plus de marge de manœuvre. Dans ce contexte, le SNUipp s'oppose à la création d'un poste de conseiller pédagogique chargé de l'éducation à l'environnement et au développement durable qui n'a été sollicité par personne !. Nous y voyons avec ironie une conséquence des derniers résultats des élections européennes. L'inspectrice ne nous contredit qu'à moitié puisqu'elle qualifie sa décision de "politique" sur un dossier qu'elle souhaite voir mis en avant dans les écoles landaises.



F. LAVAGNÉ

prêt pour la rentrée 2009...

Martine Pouly, Cécile Texier, Philippe Miquel, Marjorie Ducourneau

PARITARISME

CAPD

Compte-rendu de la CAPD du 26 juin 2009

Les élus du SNUipp informent et rendent compte

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL : DEUXIEME ET TROISIEME PHASE

Deuxième phase :

Les mutations proposées dans le projet d'affectation sont validées. Le SNUipp manifeste à nouveau son opposition aux procédures mises en œuvre dans l'organisation du mouvement, particulièrement concernant les nominations hors-barème à la première phase et à la nomination des PE2 entre les deux phases. Conformément au souhait de la majorité des collègues, les élus du personnel réclament le retour au fonctionnement antérieur élaboré dans le cadre du paritarisme.

Troisième phase

Il est procédé à la nomination des personnels restés sans poste dans l'ordre suivant :
· Personnels victimes des mesures de carte scolaire prises lors du CTPD du matin
· Délégations départementales pour situation personnelles exceptionnelles ou intérêt du service (sur des postes restés vacants)
· Personnels sans poste départagés dans l'ordre du barème.

Aux questions du SNUipp, l'inspectrice déclare que pour raison budgétaire, elle ne pourra utiliser les supports spécialisés restés vacants et les utiliser pour créer des postes provisoires comme l'an dernier. Elle fait part d'un projet consistant à permettre à des enseignants volontaires d'expérimenter la mission de maître E à "n-1" en bénéficiant de l'assistance d'un maître spécialisé en poste. Le SNUipp s'étonne de cette proposition qui intervient après avoir dissuadé les personnels de s'enga-

ger dans la formation. Il conditionne sa mise en place à la création de postes en "sumombre" pour ne pas entamer le potentiel du département. Il demande également qu'un appel à candidature plus clair soit adressé aux collègues et qu'il n'y ait aucune confusion possible avec un accès parallèle au statut de maître spécialisé sans formation. Les maîtres concernés ne seront pas considérés comme spécialisés et devront s'engager dans la formation s'ils le souhaitent pour le devenir. L'inspectrice d'académie souscrit à nos demandes.

ACCES A LA HORS CLASSE DU CORPS DES PE

Le contingent 2009 pour le département des Landes a été fixé à 21. Les enseignants retraits et promouvables ont été questionnés par l'administration pour savoir s'ils souhaitaient prolonger leur carrière pour bénéficier de la promotion. 5 personnes ayant souhaité partir, les collègues classés selon leur barème accèdent à la promotion jusqu'au rang 26 au titre de l'année scolaire 2009-2010. Le ministère a récemment autorisé les IA à intégrer dans ce barème 1 point supplémentaire pour les directeurs d'école ainsi que pour les personnels ayant exercé en RRS. L'IA interroge la CAPD pour connaître son avis sur cette modification éventuelle de barème qui modifie la liste des 21 promus. Le SNUipp, tout en rappelant son opposition de principe à une hors-classe inique et inaccessible à la majorité des collègues, refuse cette discrimination au bénéfice des directeurs d'écoles, source supplémentaire

de division de la profession et nouvelle étape vers une progression dans la carrière au mérite. Cette position est partagée par l'ensemble des élus du personnel, mais pas par les IEN (!) qui font part de leur souhait de valoriser la fonction de directeur qui sont des collaborateurs précieux(sic). Suite à cette consultation l'IA déclare réfléchir à sa décision et nous l'annoncer dans les jours qui viennent.

INEAT-EXEAT

Un exéat est accordé pour la Guyane, mais toujours aucune possibilité d'inéat en raison d'une situation de sumombre. Suite au mouvement, il reste pourtant 6 postes vacants. Devront-ils être assurés par des TR "bétonnés" ce qui dégraderait encore le potentiel de remplacement du département ?

QUESTIONS DIVERSES

Secteur d'intervention des RASED

La vacance de nombreux postes de RASED rend problématique la couverture du département à la rentrée prochaine. A la question du SNUipp, l'inspecteur ASH indique que la réflexion n'est pas engagée sur ce dossier et qu'elle se fera à la rentrée.

Un CTPD d'ajustement et une CAPD auront lieu le 2 septembre.

Michel Hager, Cécile Texier,
Philippe Miquel, Damien Delavoie,
Marjorie Ducourneau

ECOLE

MATERNELLE

Rester mobilisés.

Si les bienfaits de la scolarisation précoce à l'école maternelle ne sont plus à démontrer, en revanche la question financière est plus rarement abordée.

Or, récemment, la Cour des Comptes a affirmé que la Maternelle est la structure d'accueil la moins coûteuse.

Du côté des familles, la volonté d'inscrire les enfants dès deux ans est toujours présente, mais elle se heurte à la réalité du manque de places. Car, si le principe de l'accueil des « tout-petits » a été maintenu par Xavier Darcos sous la pression enseignante, la réalité sur le terrain met en évidence un « effet d'éviction » des moins de trois ans à l'école.

Un récent rapport signé par Gérard Longuet, sénateur UMP, reconnaît que les chiffres de la chute de la scolarisation des « deux ans » (de près de 15% en 8 ans !) traduisent « un transfert de financement de l'accueil des jeunes enfants sur les collectivités territoriales, les Caisses d'Allocations Familiales et les ménages ».

La question des jardins d'éveil est plus que jamais d'actualité, avec

l'ouverture annoncée de 8000 places d'ici 2012 dans ces structures... payantes pour les familles, en fonction de leurs revenus.

La Caisse d'Allocations Familiales des Landes a envoyé une information assortie d'un questionnaire en direction des familles, preuve que la machine à casser l'école maternelle est en marche. Certes, la Secrétaire d'Etat à la famille se défend d'une mise en concurrence du jardin d'enfants avec la maternelle, et y voit une manière de pallier la faiblesse de l'offre de garde des moins de trois ans en préparant la préscolarisation à la maternelle...

Derrière l'argumentation peu convaincante se profile un vrai danger.

Objectivement, rien ne justifie la création de jardins d'éveil, puisque la meilleure structure d'accueil pour les petits existe en France depuis Jules Ferry. Porteuse de valeurs essentielles comme la gratuité, la laïcité, le respect de l'autre, l'égalité,

elle n'a pas d'équivalent et de ce fait se pose comme modèle à travers le monde.

Cette structure originale irremplaçable est inscrite dans notre histoire, et nous nous emploierons à la défendre, afin qu'elle retrouve sa place, sa force et sa dignité.

Le SNUIPP 40, engagé dans le collectif landais « **Pas touche à l'école maternelle** », impulsera des actions en faveur de l'école maternelle, pour le bien-être des enfants et la sérénité des familles, et pour la défense du service public d'éducation dont l'un de ses rouages essentiels est mis à mal.

Ces actions ne seront pas vaines si elles sont massives, nous demandons donc à tous ceux qui partagent ces valeurs de répondre en nombre à l'appel de ces mobilisations, pour faire entendre haut et fort la voix de l'école maternelle.

Françoise Cavagné



Oh ! A la maternelle on apprend !

La formation des enseignants un vaste sujet qui a été houleux et dérangeant tout le long de l'année scolaire 2008/2009. De nombreuses voix se sont faites entendre, ce qui a permis de voir quelques modifications face au projet initial.

Sylvie Plane résume la situation de ces derniers mois de lutte : le ministère reste campé sur sa position mis à part la reconduction des concours pour l'année 2010 concédée il y a plusieurs mois déjà, il n'a pris en compte aucun de nos arguments.

Le fait que l'année suivant l'obtention du concours, les lauréats aient le statut de stagiaires n'est pas une concession ministérielle : le passage par le statut de stagiaire est une étape réglementaire obligatoire mais l'augmentation du service d'enseignement durant cette période est un choix ministériel : il y a deux ans, les stagiaires assurés, 1/4 de service ; depuis deux ans, ils assurent 1/3 de service. Le ministère prévoit qu'ils assureront désormais 2/3 de service. La seule justification est économique.

nous l'espérons, de mieux préparer ses changements, l'ancien ministre de l'éducation nationale a demandé un nouveau rapport. Ainsi le 21 juillet 2009 le rapport Marois-Fillatre voyait le jour. Pour eux, la réforme de la formation des enseignants doit **apporter une réelle amélioration** de la formation des futurs enseignants qui leur confère une plus grande qualité professionnelle. Elle doit comporter une dimension intrinsèquement universitaire articulant exigences scientifiques et professionnalisation. Elle doit permettre de **revaloriser la fonction enseignante et le métier**.

Une attention particulière se dessine pour que la réforme engagée permette un recrutement, en phase avec la diversité du corps social, ouvert à la société et assurant l'accès de tous et toutes à la profession enseignante, d'assurer la démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement et son attractivité. Mais déjà, pour le SNUipp, une nouvelle division du corps apparaît instit/PE/ mastérisés..

Il paraît essentiel que les masters s'inscrivent dans un cadre national. Ce cadrage national permet de garantir les mêmes règles pour toutes les universités et de préserver l'égalité des chances pour les étudiants. La réussite de la réforme est en grande partie conditionnée par la définition de référentiels de formation au niveau global et par discipline. Le SNUipp accueille avec intérêt la nécessité d'appuyer les formations sur un référentiel actualisé des compétences professionnelles communes du métier d'enseignant et d'un cadrage des masters qui vise à une meilleure intégration entre formation disciplinaire, formation professionnelle et recherche dès le M1. Cette conception doit amener le ministère à revoir le contenu des épreuves de concours qui reste à l'heure actuelle pour l'essentiel académique et disciplinaire.

C'est aussi le même principe qui oblige à intégrer pleinement les stages dans le dispositif de formation car il ne peut pas y avoir de formation universitaire professionnelle sans alternance entre formation à l'université et formation sur le(s) terrain(s) d'exercice de la profession. Il conviendra cependant de s'assurer que **les sta-**

ges seront encadrés et accompagnés. Il apparaît donc fondamental que s'engage une réflexion nouvelle sur une meilleure intégration entre concours et master. C'est à cette condition, qui préserve la qualité de la formation et du concours, que le choix du positionnement du concours au sein de la formation doit être arrêté. Pour le SNUipp la nécessité d'inclure les différents types de stage ne doit pas s'effectuer en fonction de la seule recherche d'économies de moyens mais permette de mettre en place une véritable formation universitaire professionnelle.

Les concours doivent conserver leur caractère national. La formation des professeurs stagiaires doit être placée sous la responsabilité des autorités académiques qui sollicitent à cet effet les compétences des universités, des corps d'inspection ou d'autres partenaires

Enfin le SNUipp regrette que le rôle des IUFM ne soit pas mentionné dans ce rapport et que la formation pendant l'année de stagiaire ne soit pas étudiée. Le SNUipp est attaché à l'unité du métier d'enseignant de la maternelle à l'université : l'élévation du niveau de qualification devrait conduire à un rapprochement des formations plutôt qu'à un décrochage entre les différentes situations d'enseignement.

Il faut insister sur la nécessité de poursuivre la concertation entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche d'une part, de l'éducation nationale d'autre part. Un intense travail de communication et d'explication vis-à-vis de l'encadrement et des personnels de l'enseignement scolaire d'une part, des communautés universitaires, professeurs et étudiants d'autre part est indispensable.

La réussite de la réforme repose maintenant sur cette concertation car il est essentiel que tous les acteurs y soient pleinement associés.

Audrey Vidal



De nombreux enseignants se retrouveraient responsables d'une classe en septembre 2010 sans avoir jamais effectué de stage en responsabilité devant des élèves. On assiste aussi à une quasi disparition de la formation continue et une perte d'un moyen de décharge pour les écoles à 4 classes et d'autres contraintes pointent le jour (multiplication des fermetures pour assurer les décharges, etc...).

Afin d'atténuer les tensions et ,

Il aura fallu attendre début juillet pour que le gouvernement apporte une écoute très partielle aux revendications concernant les EVS et AVS.

Au niveau national, 30 000 EVS se sont majoritairement retrouvés à la porte de l'Education Nationale après 24 ou 36 mois de contrat, au service du bon fonctionnement de l'école, des équipes enseignantes et des élèves.

Pour notre département, cela concerne **134 personnels**. Peu d'entre eux ont pu rebondir sur un statut d'AVS. Il s'agit d'EVS en fin de contrat ayant un niveau bac et ayant déjà accompagné des enfants en situation de handicap.

Parallèlement, 1300 AVS sous statut d'assistant d'éducation devaient se voir remercier d'ici décembre 2009 après 6 années d'accompagnement individualisé d'élèves en situation de handicap, sans que le dossier de la professionnalisation des AVS ait avancé d'un pouce malgré l'alerte donnée depuis de nombreux mois par les syndicats et les associations de parents d'enfants handicapés. Pour no-

tre département, cela concerne **9 personnels**.

Les mobilisations, dans un cadre unitaire large, ont permis de médiatiser largement le dossier de la précarité dans les écoles et la nécessaire continuité dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap. S'il n'a pas été possible de faire céder le gouvernement et de répondre aux revendications globales demandant la création de véritables emplois et la possibilité pour chacune des personnes concernées de bénéficier d'une solution autre que le retour à la case « Pôle Emploi », le parlement a voté en urgence un amendement permettant aux associations de reprendre, sous certaines conditions, les AVS arrivant en fin de contrat ainsi que les EVS ayant acquis des compétences particulières dans le cadre de l'accompagnement des élèves.

Pour la très grande majorité des autres : rien, sinon le lance-

ment d'un audit par l'Inspection Générale des dispositifs de formation et de validation de compétences dont ces personnes ont bénéficié dans le cadre de leurs contrats. Syndicalement, nous continuerons à porter nos revendications pour le respect des droits des personnels et pour défendre le bon fonctionnement de nos écoles au quotidien et sur le long terme.

Nous ne pouvons nous satisfaire de ce recours à la précarité alors que l'école devrait bénéficier de personnels formés, avec un vrai métier, un vrai statut et de véritables perspectives d'avenir. Prochainement, le SNUipp proposera à ces nouveaux collègues un cadre de rencontre afin de débattre et de s'organiser pour que ne se reproduise pas le même schéma et pour qu'enfin nos revendications soient entendues.

Damien Delavoie

ACTION SYNDICALE

RENCONTRER LE SYNDICAT DÈS LA RENTRÉE.

Le SNUipp n'est pas un syndicat virtuel ! A une époque où Internet et le courrier électronique ont envahi la communication, les contacts directs et personnels sont plus que jamais indispensables.

Afin que l'outil syndical demeure au service de tous et se situe au plus

près des réalités du terrain, les élus, les membres du bureau ont programmé un nombre impor-

tant de visites d'écoles dès la rentrée.

Si vous souhaitez nous rencontrer ou même organiser une réunion syndicale dans votre école, contactez nous et nous nous déplacerons pour vous informer, échanger et ainsi mieux faire remonter vos difficultés et vos revendications.

Dans le courant de l'année, le SNUipp 40 tiendra des



Après une année de silence du ministère de l'Éducation Nationale (X. Darcos) quant à l'avenir des RASED (année scolaire 2007-2008), et dix mois de poursuite de cette maltraitance des personnels (année scolaire 2008-2009), au cours desquels le SNUipp, avec les autres organisations syndicales, n'a eu de cesse de demander le rétablissement des 3000 postes et des départs en formation à hauteur des besoins, une nouvelle circulaire sur les RASED a été publiée au BO courant juin, conjointement à celle concernant les CLIS, abrogeant ainsi la circulaire 2002-113.

La réécriture de LA circulaire 2002 en deux textes distincts (Les RASED ne feraient-ils pas partie de l'ASH ???) s'est déroulée sur 6 réunions de travail, durant lesquelles le SNUipp, et les autres syndicats enseignants, ainsi que les associations professionnelles, ont défendu le droit pour chaque enfant en difficulté ou en situation de handicap de pouvoir bénéficier des aides, accompagnements et enseignements dont ils ont besoin.

Dès le titre de ce nouveau document, ce n'est qu'à la demande du collectif que la mention « des RASED » a été introduite afin d'en préciser le cadre. **Cette nouvelle circulaire s'applique aux maîtres E et G des réseaux, les missions des psychologues scolaires, restant, elles, décrites par la circulaire 90-083 du 10 avril 1990.**

Dans le paragraphe d'introduction, les aides spécialisées prennent place dans les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté mis en place récemment : PPRE, stage de remise à niveau, aide personnalisée... sans qu'apparaisse de termes précis quant à une éventuelle hiérarchie des types d'aides, leur substitution ou leur confusion... A nous d'être vigilants dans le département, donc, pour éviter d'éventuelles interprétations de la part de notre hiérarchie ! Rappelez-vous « le tout PPRE » !

Le terme « expertise » perdue, malgré les inquiétudes du collectif quant à ses multiples connotations et éventuelles dérives d'interprétations : tests, dépistage...

Le 1er chapitre s'intitule : « De l'aide personnalisée aux aides spécialisées ».

Le 1er paragraphe indique que le 1er travail de prévention se situe dans le cadre ordinaire de la classe, par l'action quotidienne de l'enseignant. Ce qui était dit également dans la circulaire de 2002, mais avec d'autres mots... qui faisaient référence, de façon implicite, aux différentes théories qui sous-tendent les processus d'apprentissage, qui parlaient de cycles et souspisaient donc un travail d'équipe.

2002 : « La difficulté est inhérente au processus même d'apprentissage et requiert, en premier lieu, des réponses dans l'action pédagogique conduite par l'enseignant dans sa classe, complétées par les activités organisées au sein du cycle. »

2009 : « Afin de prévenir l'appari-

tion de difficultés scolaires, tous les enseignants conduisent un travail de prévention **systematique**, principalement par la pratique d'une différenciation pédagogique et d'une progression rigoureuse des apprentissages, guidés par une évaluation continue des compétences acquises par chaque élève. »

Le 2e paragraphe concerne également la prévention et les interventions des enseignants spécialisés dans ce domaine, à l'école maternelle et élémentaire. On retrouve des formulations similaires à celles de la circulaire de 2002.

Le nouveau texte pointe les limites de l'aide personnalisée ou des stages de remise à niveau, dans le 3e paragraphe, et indique que l'on peut faire appel aux enseignants spécialisés qui « viennent renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences spécifiques permettant de mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées ». Attention donc à ne pas foncer dès la rentrée dans le dispositif de l'aide personnalisée, comme cela avait été le cas l'an dernier, à la demande de notre hiérarchie !

D'autre part, le 4e paragraphe n'oppose pas les formes d'aides. Elles peuvent être « concomitantes ». C'est alors « dans le cadre du PPRE ou du projet d'aide spécialisée à l'école maternelle ou à l'école élémentaire » que les différentes actions mises en œuvre seront « coordonnées et évaluées ».

Le 2e chapitre précise les « objectifs des aides spécialisées ». La mission de prévention est citée dès le 1er paragraphe ainsi que la possibilité d'intervenir dès la maternelle.

Les deux paragraphes suivants décrivent de façon fort condensée et peu détaillée les objectifs des deux formes d'aides spécialisées. Concernant l'aide spécialisée à dominante rééducative, tout le paragraphe de la circulaire de 2002 faisant référence aux « conditions sociales et culturelles » de la vie de certains enfants ou à « leur histoire personnelle » pouvant faire obstacle à « leur mobilisation par rapport aux attentes de l'enseignant, de la famille... » disparaît. On ne parle plus non plus « de la (re)conquête du désir d'apprendre et de l'estime de soi, de l'ajustement des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles qui doivent permettre une meilleure effi-

cience dans les activités proposées en classe et dans les apprentissages ».

Mais le paragraphe suivant cite le « référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé » (annexe 1 C. n° 2004-026 du 10-2-2004 – BO spécial du 4 février 2004), qui permet de compléter les paragraphes précédents.

Le 3e chapitre précise « l'organisation des aides spécialisées dans l'école ».

Alors que dans la circulaire de 2002 il était écrit que c'était « dans le cadre d'une concertation organisée dans le conseil des maîtres de cycle » que s'effectuait « le choix des modalités d'aide », dans le nouveau texte, on ne parle plus de conseil des maîtres de cycle, mais uniquement de « conseil des maîtres ».

Le paragraphe suivant fait référence aux modalités d'intervention et l'on peut être rassuré : les trois modalités sont préservées : « dans la classe [...], regrouper des élèves [...], ou leur apporter une aide individuelle. »

Le 4e chapitre précise « l'organisation du RASED de la circonscription ».

Dès le 1er paragraphe, il est fait référence aux personnels de RASED « sédentarisés » qui peuvent « intervenir sur une ou deux écoles lorsqu'elles comportent un nombre élevé d'élèves en grande difficulté ». Ces enseignants sont donc bien membres du réseau à part entière, même si l'on ne peut se satisfaire d'un tel dispositif qui privera forcément tout un secteur d'écoles du travail avec les enseignants spécialisés. « Ca ne changera pas beaucoup, diront certains, on ne les voyait jamais de toute façon ! » Et oui, c'est vrai ! **Et c'est pour cela que tous les ans le SNUipp se bat pour élever le nombre de départs de stagiaires en formation ! Car les secteurs n'étaient déjà pas assez pourvus, et, ce, bien avant les suppressions de postes !**

Le 2e paragraphe de ce chapitre IV parle justement « des secteurs d'intervention des personnels » qui sera « déterminé de telle façon qu'il garantisse une véritable efficacité pédagogique, en évitant une dispersion préjudiciable. » On pourrait rire d'un tel constat si ce n'était pas dramatique pour le service public d'éducation !!!!! « La dispersion » était (sera-t-elle encore ?) liée au manque de personnels formés

(Suite page 7)



ECOLE

ASH

RASED : où en est-on ?

(Suite de la page 2)

sur les postes souvent restés vacants et aux demandes émanant de la hiérarchie de nous rendre sur les secteurs « non pourvus » !!

La fin de ce paragraphe fait référence aux frais de déplacements qui doivent « être prévus lors de l'implantation des emplois ». **Le SNUipp continuera donc, dans les instances paritaires, notamment, à faire respecter ces principes !!!**

Le 3e paragraphe concerne l'évaluation de « l'action du réseau ». « L'examen critique de son fonctionnement et de ses résultats » devant se faire, comme avant, par l'inspecteur de la circonscription et les membres des réseaux. Nous serons sans aucun doute bientôt informés de la date de notre journée ou de nos journée(s) réservée(s) à cette réflexion ! D'autant plus que dans le paragraphe suivant, le droit à la formation (« animations et formations pédagogiques de la circonscription ») est de nouveau reconnu ! Il est même précisé qu'il « convient de prévoir au plan départemental, académique ou national de formation, des formations spécifiques dans le champ de l'aide spécialisée ». Rappelez-vous les quelques maîtres G restants dans les Landes, nous avons une journée à rattraper !

Le dernier paragraphe de ce chapitre concerne « les obligations réglementaires de service ». « Celles des psychologues scolaires restent définies par la circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974. Celles des enseignants spécialisés sont régies, comme pour les autres enseignants du premier degré, par le décret n°2008-775 du 30 juillet 2008. »

Après intervention des organisations syndicales auprès du cabinet du

ministre, le nouveau texte reconnaît :

- Un temps de coordination et de synthèse, travaux en équipes pédagogiques, relations avec les parents ou participation aux conseils d'école, égal à 108 heures annuelles, soit 3 heures hebdomadaires en moyenne.

Il serait intéressant, je pense, de faire le relevé de nos heures passées à ces différents travaux pour montrer que ce temps « reconnu » est largement dépassé !!!

- Le temps de formation (18h) est pris sur les 24 heures devant élèves.

Ce qui équivaut à un temps global devant élève de 23 h 30.

L'ensemble des personnels spécialisés a beaucoup souffert ces deux dernières années. C'est leur identité professionnelle qui a été bafouée et remise en cause.

Dans les Landes, 5 postes G ont été supprimés, 5 postes E sédentarisés ; devant ce massacre et l'incertitude qui régnait, des collègues ont changé de postes... L'ancien ministre X. Darcos peut-être satisfait : le travail de sape a été mené de main de maître !

Le risque grandissant est que les RASED s'éteignent tout seuls, maintenant ! Car ils se trouvent désertés ! Comment allons-nous pouvoir assurer nos missions, qui restent identiques, avec un tiers de postes en moins ?

Si ce nouveau texte semble maintenir nos missions, nous restons sur notre faim... Rien de ce qu'avaient pu demander les associations professionnelles n'a été pris en compte. Aucun élément quant au statut des psychologues scolaires. La définition, la nécessité et la complémentarité des 3 aides possibles tient en quelques lignes !!

Alors que c'est l'essentiel !

C'est révélateur de l'idéologie sous-tendue par ce nouveau texte !

Plus que jamais nous devons garder la tête haute et continuer à lutter ! L'année qui s'annonce risque d'être rude ! Nous devons rester vigilants quant aux éventuelles interprétations de ce nouveau texte par notre hiérarchie !

Nous sommes des professionnels et nous savons que notre travail avec les enfants et l'ensemble des enseignants peut porter ses fruits. A condition que l'on nous donne les moyens à la hauteur des besoins.

C'est dans la formation continue, la poursuite des recherches dans le domaine de l'Education, l'information auprès des parents et des collègues que nous pourrions porter nos idées sur l'Ecole.

Le « nouveau » ministre (L. Chatel) emprunte la même voie que son prédécesseur. Tout en déclarant dans le Monde du 25 août que « l'éducation nationale doit être un réducteur d'inégalités », il s'engage à poursuivre « les réformes de X. Darcos » et assume les suppressions de postes prévues au budget 2010 !!

Alors ne restez pas isolé ! Si vous êtes pour une école publique dans laquelle non pas « chaque élève doit avoir sa chance », dit L. Chatel, il ne s'agit pas de chance Mr le Ministre !, mais dans laquelle chaque enfant doit pouvoir bénéficier des différentes aides dont il a besoin, restez vigilant !

Christine Poulet

PARITARISME

CTPD

Compte-rendu du CTPD du 26 juin 2009 (suite)

Les mesures de carte scolaire .

Attributions de postes :

RPI GELOUX - YGOS Primaire
RPI LALUQUE - LESGOR - TALLER Primaire
BISCARROSSE Pierrick Élémentaire
LESPERON Primaire
PEYREHORADE Maternelle
SAINT MARTIN DE HINX Primaire
SEIGNOSSE Primaire
YCHOUX Élémentaire
adjoint option F à la Maison d'enfants à caractère social de SAINT VINCENT DE TYROSSE

Conseiller pédagogique départemental chargé de l'éducation à l'environnement et au développement durable

Poste ENAF (enfants nouvellement arrivés en France) rattaché à l'école primaire Marie Curie de SAINT PAUL LES DAX

Retraits de postes :

RPI CANDRESSE - NARROSSE - YZOSSE Primaire
GRENADE SUR ADOUR Primaire
TARNOS Concaret Élémentaire
SAINT PAUL LES DAX Barrouillet Élémentaire
0,25 décharge RRS école de Peyrouat
0,25 décharge RRS école de Maillères
1 Poste EDV (enfants du voyage) rattaché à l'école élémentaire du Biarnès à SAINT PIERRE DU MONT



CHRONIQUE D'UNE T1

Dans chaque numéro,
Ouvertures 40 donnera la
parole à un(e) collègue dans sa
première année
d'enseignement.

BASIC INSTITUTE

Dans cette rubrique d'expression
libre : billets d'humeur, réactions,
positions, par rapport au métier

Nous attendons vos contributions...



Doter plusieurs milliers d'enfants en fournitures scolaires à l'occasion de leur rentrée, c'est pour nous une façon très concrète de faire avancer le droit à l'éducation pour tous.

C'est la rentrée....la première rentrée.

Mélange d'appréhension, d'angoisse et d'excitation.

De nombreuses questions qui se posent et le plus souvent pas de réponse ! Sentiment de manque d'expérience mêlé à la peur de ne pas bien faire.

Alors, la rentrée finalement me tarde pour être dans le vif du sujet, faire au mieux de ce qu'on peut...

...être maîtresse.

Cette rubrique d'expression libre est la vôtre :

• billets d'humeur, réactions, coups de gueule, coups de cœur, ... sur l'école, sur le métier, sur l'actualité...

Les textes seront publiés sous la responsabilité de leur auteur(e).

A vos plumes, à vos claviers.

Adressez vos contributions à SNUIPP des Landes, par courrier ou snu40@snuipp.fr

« Un cahier, un crayon » pour les enfants du Burkina Faso.

Le jour de la rentrée, avoir un cahier à ouvrir et un crayon pour écrire dedans, relève du luxe inaccessible à des millions d'enfants à travers le monde.

C'est pourquoi, depuis 2001, Solidarité Laïque, ONG de solidarité internationale dont le SNUipp est membre, organise l'opération « Un cahier, un crayon pour... ».

Ces dernières années, des centaines de tonnes de fournitures scolaires ont été distribuées dans les écoles publiques d'Haiti, d'Afghanistan, de Madagascar ou du Niger...

Il s'agit en effet, de septembre à novembre, de collecter du matériel scolaire neuf, de le conditionner et de le déposer à la délégation MAIF la plus proche de votre école. Le matériel est ensuite centralisé et acheminé vers le pays destinataire, cette année, le Burkina Faso. Sur place, il sera distribué par les partenaires de Solidarité Laïque et notamment les militants du SNEAB, syndicat des ensei-

gnants burkinabés.

Cette opération comprend aussi un volet pédagogique. En effet, un dossier très complet est proposé aux collègues qui souhaitent faire de cette rentrée solidaire, un projet d'éducation à la solidarité.

Tous les éléments pour participer: www.uncahier-uncrayon.org



- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

6, rue de la Tuilerie
BP 23107 - 31130 BALMA

Tél. : 05 62 27 59 10

E-mail : 02290@cmma.creditmutuel.fr

Ouvert du Mardi au Samedi matin

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr